CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 — Généralités

ISOFIELD SAS, SAS au capital de 1 000 €, siège 231 boulevard Jean Jaurès, 92100 Boulogne-Billancourt, RCS Nanterre 988 699 443, TVA FR40 988 699 443 (« ISOFIELD »), opérant sous la marque ISOCOVER, est seul vendeur et cocontractant. Ces CGV régissent exclusivement les commandes professionnelles portant sur produits, études, conceptions, fabrications sur mesure, prototypes, POC ou prestations d'ISOFIELD. Communiquées avant commande, elles sont acceptées avec le devis ou la commande ; seule leur version en vigueur à cette date s'applique, toute modification ultérieure ne valant que pour l'avenir. Le non-exercice d'un droit ne vaut pas renonciation ; l'invalidité d'une clause laisse les autres subsister.

Devis accepté, confirmation de commande et contrat spécifique sont les conditions particulières et prévalent en cas de contradiction. Les conditions d'achat ou autres documents du Client ne modifient celles d'ISOFIELD qu'après acceptation écrite expresse. Catalogue, photographies, rendus, schémas et illustrations sont informatifs sauf renvoi exprès. Devis et documents techniques transmis ou référencés sont contractuels dans leur version applicable à la commande ; leurs modifications ultérieures sont sans effet rétroactif. ISOFIELD peut sous-traiter tout ou partie de l'exécution en restant responsable de ses obligations.

Article 2 — Devis et commandes

Sauf mention contraire, les devis valent 30 jours. Le Client répond de l'exactitude et exhaustivité des dimensions, métrages, quantités, références, plans, spécifications, fichiers et éléments transmis ou validés avant commande. La commande devient ferme par devis signé, confirmation explicite par courriel ou bon de commande/PO identifiant le devis ISOFIELD sans modification non acceptée. Aucun accord oral ou téléphonique ne suffit. Les échanges électroniques ont valeur probante ; les factures sont transmises électroniquement.

Pour tout produit fabriqué, découpé, confectionné ou approvisionné selon ses besoins, les validations du Client font foi. Les dimensions suivent les tolérances normales du matériau et du procédé, sauf exigence expressément impérative. La validation d'un prototype, POC ou d'une présérie vaut acceptation des caractéristiques raisonnablement contrôlables ; toute modification peut entraîner nouveau devis, frais et délai, la série restant conforme aux caractéristiques validées.

Toute annulation, suspension ou modification requiert l'accord écrit exprès d'ISOFIELD. Aucun droit d'annulation automatique. Une annulation acceptée avant engagement peut être sans frais ; dès qu'étude, approvisionnement, matière, découpe, fabrication ou prestation est engagé, les coûts restent dus. Une commande expédiée n'est plus annulable. Aucun droit contractuel général de rétractation n'est accordé, sous réserve des dispositions impératives éventuellement applicables à certains professionnels.

Article 3 — Prix et paiement

Sauf mention contraire, les prix sont en euros HT hors livraison ; toute autre devise doit figurer au devis. Le prix accepté est ferme, sauf modification demandée par le Client ou accord écrit ultérieur. Les tarifs peuvent évoluer ultérieurement. Les quantités commandées restent dues même non utilisées, sans reprise, échange ou avoir automatique. TVA et taxes suivent la réglementation ; tout justificatif d'exonération ou régime particulier doit précéder la facturation.

Sauf accord écrit contraire, 100 % de la commande, taxes et transport compris, est payable à la commande ; aucune étude, approvisionnement, fabrication ou prestation n'est engagée avant encaissement. Toute dérogation écrite ne crée aucun droit acquis. Tout paiement différé suit l'échéance facturée, au plus 30 jours après émission sauf accord écrit conforme à la loi. Le paiement intervient au crédit effectif des fonds sur le compte d'ISOFIELD.

Tout retard entraîne de plein droit, sans rappel, des pénalités au taux de la dernière opération de refinancement BCE + 10 points, taux retenu au 1er janvier pour le premier semestre et au 1er juillet pour le second, plus 40 € d'indemnité forfaitaire de recouvrement ; un complément peut être demandé sur justificatif au-delà de 40 €. ISOFIELD peut suspendre commandes, fabrications encore suspendables, expéditions et livraisons sans retard imputable à sa charge. Après mise en demeure infructueuse, une échéance impayée peut rendre immédiatement exigible le solde des commandes concernées.

Paiement exclusivement par virement ; frais bancaires à la charge du Client, ISOFIELD devant recevoir l'intégralité due. Chèques refusés. Aucune retenue, déduction ou compensation unilatérale sans accord écrit préalable, sous réserve des dispositions impératives. Jusqu'au paiement intégral du prix et accessoires, ISOFIELD conserve la propriété des marchandises ; elles restent identifiables et ne peuvent être revendues, transformées ou incorporées de façon empêchant l'exercice de cette réserve, sauf accord écrit. Le transfert des risques en est indépendant. Si un risque manifeste de non-paiement apparaît après octroi d'un paiement différé, ISOFIELD peut exiger le solde et suspendre l'exécution jusqu'au règlement.

Article 4 — Livraison, transport et importation

Les délais sont indicatifs sauf engagement écrit exprès de délai ferme. Ils courent après réception du paiement exigible et des informations, plans, spécifications, fichiers et validations nécessaires ; tout retard du Client en décale le départ. Le dépassement raisonnable d'un délai indicatif n'ouvre aucune pénalité, indemnité ou résolution, sauf accord contraire ou disposition impérative. En cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, les obligations affectées sont suspendues ; si l'empêchement devient définitif ou l'exécution impossible, le droit français s'applique.

Livraisons partielles possibles sauf accord écrit contraire. Le surcoût d'un fractionnement décidé par ISOFIELD reste à sa charge ; celui demandé par le Client peut être facturé. Sauf stipulation contraire, transport et livraison sont à la charge du Client. Enlèvement sur rendez-vous, après confirmation de disponibilité, au 8 place Boulnois, 75017 Paris, France. Tout report, refus injustifié ou défaut de réception imputable au Client ne modifie ni exigibilité ni échéances ; stockage, manutention, retour, nouvelle présentation et réexpédition peuvent lui être facturés au réel.

Tout Incoterm doit figurer expressément au devis ou à la confirmation et relève des Incoterms® ICC en vigueur à la date du contrat. À défaut, les présentes CGV s'appliquent. Sauf disposition contraire, droits de douane, taxes d'importation, prélèvements, dédouanement et formalités de destination sont à la charge du Client. ISOFIELD fournit les documents commerciaux usuels ; tout certificat particulier, légalisation, certification consulaire ou formalité spéciale exigé reste à la charge du Client, sauf accord écrit contraire.

Les risques sont transférés au Client dès remise au transporteur, choisi par lui ou organisé par ISOFIELD, sauf stipulation expresse ou Incoterm contraire ; en cas d'enlèvement, à la remise au Client ou à son mandataire. Le Client contrôle les colis et exerce auprès du transporteur réserves et recours dans les formes et délais requis. Toute anomalie de transport doit aussi être signalée à ISOFIELD sous 48 heures avec photographies et documents utiles, sans remplacer ces recours.

Sauf engagement écrit d'ISOFIELD, le Client vérifie les exigences réglementaires de destination et du projet. ISOFIELD répond des conformités, classifications et certifications expressément annoncées contractuellement.

Article 5 — Pose, performance, conformité et garanties

ISOFIELD ne réalise pas la pose ; il peut mettre le Client en relation avec un tiers contractant directement avec lui, sans être partie à ce contrat ni répondre de ses coûts, délais, conditions ou exécution. Il ne répond pas des défauts, dommages ou pertes de performance issus d'une pose, installation, découpe, transformation ou mise en œuvre non conforme aux instructions ou règles applicables.

ISOFIELD garantit la conformité aux caractéristiques convenues. Les performances RF valent dans les conditions et configurations précisées aux documents techniques. Le résultat global sur site dépend de la configuration, continuité du traitement, qualité de pose, équipements RFID et environnement RF ; aucune garantie de résultat global sauf engagement écrit exprès.

À réception et avant pose, découpe, transformation ou utilisation, le Client contrôle état, dimensions, quantités et références. Tout défaut apparent ou non-conformité décelable doit être signalé par écrit sous 8 jours calendaires avec référence de commande/facture, description précise, photographies et, si elle existe, identification du produit. Échantillon uniquement sur demande ; les produits restent en bon état, sans transformation ni destruction, jusqu'à examen. Les vices cachés non décelables au contrôle normal restent soumis aux dispositions légales.

En cas de non-conformité reconnue imputable à ISOFIELD, celui-ci choisit remplacement, remise en conformité si possible ou avoir ; aucun remboursement en numéraire n'est contractuellement prévu, sous réserve des dispositions impératives. ISOFIELD supporte les frais directs de ces mesures et, le cas échéant, de réexpédition ; dépose, repose, installation, main-d'œuvre ou tiers exigent son accord écrit préalable. Une non-conformité partielle ne remet pas en cause les éléments conformes. Toute erreur du Client, notamment de dimensions, quantités, choix ou informations validées, met à sa charge nouvelle fabrication, adaptation ou expédition.

Le Client bénéficie des garanties légales, dont les vices cachés. Aucune garantie commerciale générale de durée déterminée n'est consentie ; toute garantie particulière doit figurer au devis ou dans un document contractuel. Sont exclus notamment les défauts issus d'un usage inadapté, du non-respect des instructions, d'une mise en œuvre non conforme ou d'une cause extérieure.

Sous réserve des dispositions impératives, la responsabilité totale d'ISOFIELD pour une commande est plafonnée au montant HT effectivement payé pour celle-ci. ISOFIELD ne répond pas des préjudices indirects, notamment pertes d'exploitation, chiffre d'affaires, marge, données ou opportunité. Ces limites ne s'appliquent pas lorsqu'elles sont légalement interdites, notamment en cas de faute lourde ou dolosive.

Aucun retour sans accord écrit préalable. Tout retour accepté, dans le délai fixé par ISOFIELD, exige un produit inutilisé, non posé, non découpé, non transformé, complet, emballage d'origine en bon état et apte à remise en stock ou expertise. Frais et risques du retour sont à la charge du Client sauf non-conformité reconnue imputable à ISOFIELD. Un retour spontané ne crée aucun droit ; échange ou avoir sont définis par écrit, sans remboursement contractuel en numéraire. Les produits fabriqués, découpés, confectionnés ou approvisionnés spécifiquement pour le Client ne sont ni repris ni échangés, sauf non-conformité reconnue imputable à ISOFIELD.

Article 6 — Propriété intellectuelle et confidentialité

Études, plans, schémas, dessins, maquettes, prototypes, visuels, méthodes, documents techniques, fichiers et contenus remis par ISOFIELD restent sa propriété ou celle de leurs titulaires. Aucun droit de propriété intellectuelle n'est transféré sans accord écrit ; leur usage est limité aux besoins de la commande. Le Client garantit les droits nécessaires sur tout logo, plan, fichier, modèle, visuel ou contenu fourni et autorise son usage par ISOFIELD pour la commande ; toute réclamation de tiers résultant directement d'un élément fourni sans droits suffisants relève du Client.

Chaque partie protège les informations techniques, commerciales ou confidentielles reçues de l'autre. Sont exclues les informations publiques et divulgations nécessaires à l'exécution ou imposées par la loi ou une autorité. L'obligation subsiste après la relation commerciale tant que l'information reste objectivement confidentielle.

Article 7 — Manquement et notifications

En cas de manquement grave du Client, ISOFIELD peut, après mise en demeure et délai raisonnable sans régularisation, suspendre l'exécution puis résoudre la commande, sans préjudice des sommes dues et de son droit à réparation. Toute notification, demande d'information ou réclamation à ISOFIELD est adressée à contact@isocover.fr ou à ISOFIELD SAS, 231 boulevard Jean Jaurès, 92100 Boulogne-Billancourt, France, sauf coordonnées différentes expressément prévues au document concerné.

Article 8 — Droit applicable, juridiction et langue

Les présentes CGV et commandes correspondantes sont soumises au droit français, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (CVIM/CISG).

DANS LES RAPPORTS ENTRE COMMERÇANTS, TOUT LITIGE RELATIF À LA FORMATION, LA VALIDITÉ, L'INTERPRÉTATION, L'EXÉCUTION OU LA CESSATION DES PRÉSENTES CGV OU D'UNE COMMANDE RELÈVE DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NANTERRE, Y COMPRIS EN CAS DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PROCÉDURE D'URGENCE. DANS LES AUTRES CAS, LES RÈGLES DE COMPÉTENCE LÉGALEMENT APPLICABLES S'APPLIQUENT.

Les CGV sont établies en français et peuvent être traduites ; en cas de divergence d'interprétation, la version française prévaut.